

2024/233

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024/05/03

## SEANCE DU 6 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre et le six mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation : 29 avril 2024	<b>Présents</b> : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Christine MALET, Thierry SEGARRA, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Béatrice BAILLEUL, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Bernard PAGES, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING
<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Absents excusés ayant donné procuration</b> : Serge CIVIL absent excusé procuration Pascale MICHEL, Patrice PASTOU absent excusé procuration Fabrice SCHORDING, Vanessa BLAY absente excusée procuration Sandra FERRER.
En exercice : 27	<b>Absents</b> : Jean-Charles FESQUET, Franck DE LA LLAVE, Florian GUZDEK, Fabien BATLLE
Présents : 20	<b>Secrétaire de séance</b> : Aurélie PASTOR-BARNEOUD
Votants : 23	

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A L'ASSOCIATION « S'UNIR POUR MIEUX VOUS SOUTENIR »**

Laurent LOPEZ explique que l'association « S'unir pour mieux vous soutenir » dont le siège social se trouve sur la commune de Canohès a sollicité la commune de Toulouges, pour l'attribution d'une subvention.

Cette association a pour mission de soutenir et d'accompagner les aidants et leurs proches qui oeuvrent au bien-être des personnes dépendantes.

Laurent LOPEZ propose au conseil municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'association « S'unir pour mieux vous soutenir »

**DIT** que les crédits seront prévus au budget 2024.

Fait et délibéré les jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification

à compter du 10/05/2024

Envoyé en préfecture le 10/05/2024

Reçu en préfecture le 10/05/2024

Publié le 12/05/2024



ID : 066-216602136-20240507-DELIB20240503-DE

2024/234

NB

Fait à Toulouges, le 7 mai 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 12/05/2024